

DIRECTRICE DU PÔLE
Sophie Douté

AFFAIRES FINANCIÈRES
Ronan Guiheneuf
DIRECTEUR

RECETTES ET DOSSIER PATIENT
Marie Boyer
DIRECTRICE

**APPUI AUX PROJETS ET
AUX ORGANISATIONS -
CONTRÔLE DE GESTION**
Caroline Maringue
DIRECTRICE

**CELLULE CONTRÔLE INTERNE
COMPTABLE ET FINANCIER**
Anne Passelande
RESPONSABLE

**DÉCISION PPERF N° 10 004/2021
FIXANT LE MONTANT DES TARIFS
DES ACTIONS DE FORMATION CONTINUE PROPOSEES
PAR LE CHU DE NANTES A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2021**

Vu l'article L6143.7 du Code de la Santé Publique, les tarifs des actions de formation continue proposées par le CHU de Nantes sont fixés, à compter du 1^{er} janvier 2021, comme suit :

- inter (coût par journée stagiaire).....25 à 650 euros
- intra (coût par journée et par groupe).....450 à 6 500 euros*

**Auquel s'ajouteront les frais de déplacement et d'hébergement du/des intervenants lorsque la formation a lieu hors département*

Cette décision est susceptible d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Nantes, le **18 DEC. 2020**
Marie BOYER
Directrice des Recettes et du Dossier Patient
Direction du Pôle Pilotage de l'Effcience
et des Ressources Financières

